



Le Pays du Perche ornaïs

4 Communautés de Communes (71 communes) - 48 000 habitants

Recrute

Un instructeur des autorisations d'urbanisme

Débutant ou expérimenté

CONTEXTE

Depuis 2015, le Pays du Perche ornaïs a progressivement développé dans le cadre d'une convention avec l'agence d'ingénierie du Département de l'Orne un service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour répondre aux besoins des communes situées dans les Communautés de communes du Pays de Mortagne au Perche, des Collines du Perche normand et Cœur du Perche.

Compte tenu du départ d'un agent, le poste est à pourvoir à compter du 1^{er} janvier 2023 (*date limite de candidature fixée au 31 décembre 2022*).

Poste basé à Mortagne au Perche

DÉFINITION DES MISSIONS

En lien avec le responsable du service, l'équipe d'instructeurs et les services de l'agence d'ingénierie du Département, l'agent aura en charge - *par étape* - l'instruction des autorisations du droit des sols.

L'instructeur assurera les missions suivantes :

- Accueil et renseignement des pétitionnaires et des élus
- Vérification de la complétude et instruction des actes
 - *élaboration puis transmission des projets d'arrêtés en Mairie*
 - *consultation et échanges avec les communes et services extérieurs*
- Gestion administrative des autorisations (*taxes, statistiques, conformité...*).

PROFIL RECHERCHÉ

- Rigueur, organisation et qualités rédactionnelles
- Connaissance de l'environnement et du fonctionnement des collectivités territoriales
- Notion des règles et procédures d'urbanisme (*souhaitable*)
- Maîtrise des outils bureautiques et connaissance appréciée des logiciels métiers de l'urbanisme réglementaire.

CONDITIONS

- Agent cat. B ou C de la fonction publique (*fonctionnaire ou contractuel*)
Filière technique ou administrative / rémunération selon profil & expérience - grilles fonction publique territoriale + régime indemnitaire
- Poste permanent et à temps complet (*35h semaine*)
- Collectivité adhérente au CNAS
- Participation à la Mutuelle labellisée du salarié
- Permis B exigé (*véhicule de service*).

RENSEIGNEMENTS RECRUTEMENT

Maxime Rochelle, Responsable du service urbanisme

02 33 85 80 84 - scot@payspercheornais.fr

CV et lettre de motivation à transmettre :

Monsieur le Président du Pays Perche ornaïs

Par mail : gestion@payspercheornais.fr

Ou par courrier : Maison des Territoires - Zone de la Grippe, 61400 Mortagne-au-Perche